

## PV DE LA CPP DES RETRAITES DU 16 NOVEMBRE 2017

Présents : M.P. Balzan-Devulder ; C. Dufour ; J. Forget ; M.T. Houist ; V. Malnou-Baldy ; A.Szufa ( rapporteur )

Excusés : S. Carfantan ; J. Génovèse ; A. Mazzella ; A. Paulello  
J.P. Peleyras.

Absent : A. Gautron ( Secrétaire Général )

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 22 juin 2017
- Points d'actualités institutionnels
- Projet d'articles pour le « Point Retraite N°28 »
- Situation des retraités (CSG , Plafonnement de l'abattement fiscal de 10%)
- Revalorisation des pensions (Système Différentiel)
- Régime unifié AGIRC/ARRCO, bilan d'étape
- Date de la prochaine réunion
- Questions diverses

I Approbation du PV de la CPP du 22 juin 2017.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II Points d'actualités institutionnels.

En l'absence du Secrétaire Général , A.Szufa fait état de l'actualité des négociations en cours:

- la négociation sur le télétravail est maintenant terminée, nos demandes ayant été prises en compte nous signerons cet accord.
- la négociation sur le PERCO se poursuit, nous attendons la proposition de l'employeur en matière d'abondement pour nous prononcer, compte tenu de la somme dérisoire que cela représente, nous ne signerons pas cet accord. En effet, l'employeur propose d'abonder uniquement les jours du CET (compte épargne temps) limités en nombre à raison de 25€ par jour sachant que sur cette somme il est exonéré de cotisation.
- la négociation à venir est d'importance et concerne

l'intégration du RSI et de la Mutuelle Générale dans le régime général. Quelques épisodes fâcheux, relatés dans la Lettre de la Michodière, ont débuté avec les agents de direction et une organisation syndicale non représentative.

Notre exigence porte sur une négociation globale, et non par branche, en lien direct avec les représentants FO des OSDD qui font partie de la même Fédération que la nôtre, la FEC.

III Projet d'articles pour le « Point Retraite N°28 ».

A.Szufa fait l'inventaire des documents qu'elle adresse ce jour par voie postale à S.Carfantan:

- lettres circulaires du secteur « retraites » de la Confédération
- études sur les retraités émanant de la DRESS
- extrait d'articles de Liaisons Sociales sur la négociation en cours AGIRC/ARRCO
- articles de presse récents sur les négociations en cours y compris le statut de cadre

IV Situation des retraités.

L'ensemble des participants s'accordent sur le peu d'empathie que provoque l'augmentation de la CSG pour les retraités et chez les actifs, et déplorent l'image que répercutent les médias pour faire de tous des nantis et des privilégiés.

C. Dufour relate une anecdote. Dans sa région, au travers d'une lettre adressée aux députés et sénateurs sur l'augmentation de la CSG, qui lui paraissait bien douce, au regard de la situation, mais que la Directrice de l'UROSRO, à l'initiative de cette démarche n'a pas jugé bon de rectifier.

V Revalorisation des pensions (Système Différentiel).

La dernière réunion du 5 juillet 2017 ne prévoyait aucune augmentation, mais une nouvelle réunion est prévue en janvier 2018, afin de faire un point de situation, et d'examiner les éventuelles augmentations dans le régime général, (se référer à l'article dans la Lettre de la Michodière de septembre).

La convocation pour une nouvelle réunion a été réceptionnée hier, ce sera le 24 janvier 2018 après-midi. Même si l'on

constate une augmentation de 0,08% dans le régime de base, il ne faut pas s'attendre à une quelconque augmentation. Par ailleurs, la mensualisation de ces pensions se situerait maintenant en 2019.

## VI Régime unifié AGIRC/ARRCO.

Le régime unifié rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les deux dernières réunions de négociations prévues les 8 et 17 novembre laissent apparaître un consensus sur :

- les pensions de réversion dont le point de départ pourrait être fixé à 57 ans
- les majorations pour enfants élevés ou encore à charge qui ne pourrait pas dépasser 2000€ par an
- la GMP (garantie minimale de points) qui serait supprimée, mais dont les bénéficiaires garderaient l'acquit, le financement serait assuré par une nouvelle cotisation, à la charge des actifs et des retraités.

Le seul point de divergence restant encore à négocier porte sur deux aspects de la gouvernance :

- la représentativité dans les institutions (administrateurs désignés par les confédérations représentatives à part égale ).
- le pilotage financier du régime annuellement à partir de plusieurs paramètres dont la valeur du point.

La CGT s'est emparée du sujet en faisant peur aux retraités et en annonçant une baisse possible de l'ordre de 9% des pensions dans les 15 années à venir, position que ne partagent pas les autres organisations syndicales patronales ou de salariés.

Cette négociation terminée, s'engagera celle sur le statut « CADRE » vraisemblablement début décembre. La délégation FO sera menée par le secteur retraite de la Confédération , en la personne de P. Pihet , accompagné de notre Secrétaire Général A.Gautron et d'E. Pérès de FO/Cadre.

## VII Date de la prochaine réunion.

Après divers échanges avec S.Carfantan ces jours derniers , la date de la prochaine réunion sera le 25 janvier 2018 matin.

## VIII Questions diverses.

C.Dufour demande aux participants s'ils connaissent la « CNR » Organisme regroupant plusieurs associations de retraités qui s'exprime dans les médias au nom de l'ensemble des retraités , et qui ne lui paraît pas particulièrement représentatif.

A.Szufa fait un point sur le Congrès de la FEC à Lille du 23 au 25 octobre, et annonce l'élection du nouveau Secrétaire des Organismes Sociaux en la personne de Laurent Weber qui remplace Michel Rochette lequel reste néanmoins Secrétaire Adjoint de la Fédération. Elle relate également les diverses prises de position et d'attitude, vis-à-vis des ordonnances, de la position de la Confédération sur le sujet et l'intervention finale de J.C.Mailly qui a clôt le sujet.

A.Szufa informe les participants des dates du prochain Congrès du SNFOCOS à La Rochelle du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2018 et du fait qu'elle ne se représentera pas au bureau national pour le compte des retraités. Elle évoque également les diverses possibilités de son remplacement. Elle demande aux membres présents quelles sont leurs intentions dans la future constitution de la CPP des retraités, sachant que S.Carfantan a déjà annoncé qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat.

Les membres présents envisagent tous de reconduire leur participation à la CPP des retraités. Les membres absents voudront bien faire connaître leur position lors de la prochaine réunion.

FIN DE LA REUNION MIDI